



OUVERTURE DU BUREAU COMMUNAL

Le guichet de l'Administration communale ouvrira aux horaires habituels **dès lundi 25 mai 2020**. Des mesures de précaution ont été prises pour éviter toute contamination. La distance de 2 mètres entre chaque personne restera de mise jusqu'à nouvel avis.

Afin de limiter le nombre de visiteurs, nous vous recommandons de venir uniquement pour des éléments qui ne peuvent pas être traités par téléphone ou par voie électronique.

ESPACES PUBLICS

Le Conseil communal d'Icoigne a également décidé, en séance du 12 mai 2020, d'ouvrir le centre du Village. Toutefois, selon les directives du Conseil fédéral, les rassemblements de plus de 5 personnes sont toujours interdits.

La place de pique-nique de la Scie Brûlée d'Icoigne ainsi que les salles communales restent, pour l'instant, fermées.

Nous informons les adeptes du tennis que le court est ouvert. Vous trouverez toutes les informations concernant les réservations et les abonnements au verso.

IMPÔT 2020 SUR LES CHIENS

En raison du Coronavirus, le délai pour s'acquitter de l'impôt sur les chiens est prolongé **au vendredi 26 juin 2020**. L'impôt peut, exceptionnellement et sur demande, être réglé à l'aide d'un bulletin de versement. Les personnes qui souhaitent payer en argent comptant directement au bureau communal sont priées de prendre rendez-vous.

A l'échéance du délai imparti, l'Administration communale se verra dans l'obligation de dénoncer les contrevenants.

Les détenteurs de chiens doivent impérativement présenter à l'autorité communale, une attestation d'assurance responsabilité civile et le livret du chien (carte AMICUS) lors de leur venue au bureau communal ou par courriel à l'adresse : info@icogne.ch.

Icoigne, le 25 mai 2020

L'Administration communale





TENNIS

Les abonnements sont en vente au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture, du lundi au vendredi de 14h00 à 16h30 ou sur rendez-vous, aux tarifs suivants :

| Domiciliés | Prix abonnement | Prix horaire |
|--|-----------------|--------------|
| Famille | Chf. 150.— | |
| Couples mariés | Chf. 150.— | Chf. 12.— |
| Adultes | Chf. 80.— | Chf. 12.— |
| Jeunes (16-20 ans) | Chf. 40.— | Chf. 6.— |
| Enfants | Chf. 20.— | Chf. 3.— |
| Invités (personnes jouant avec un abonné) | | |
| Invités Adultes | | Chf. 6.— |
| Invités Jeunes (16-20 ans) | | Chf. 3.— |
| Invités Enfants | | Chf. 1.50 |
| Non domiciliés | Prix abonnement | Prix horaire |
| Famille | Chf. 300.— | Chf. --.— |
| Couples mariés | Chf. 250.— | Chf. 16.— |
| Adultes (dès 16 ans) | Chf. 120.— | Chf. 16.— |
| Enfants (moins de 16 ans) | Chf. 40.— | Chf. 12.— |
| Invités (personnes jouant avec un abonné) | | |
| Invités Adultes (dès 16 ans) | | Chf. 8.— |
| Invités Enfants (moins de 16 ans) | | Chf. 6.— |

Nouveauté : vous bénéficiez de l'accès au tennis d'Icoigne à volonté avec la "My Explorer Card" ou en vous procurant la carte "Pass-Sport Absolutely".

La gestion de la clef pour les cartes avantages et les non-membres ainsi que l'encaissement pour les tarifs à l'heure sont confiés au Bistro d'Icoigne selon leurs horaires. Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter les gérants au 079 266 09 34.

La réservation du court se fait sur l'accès direct du site internet www.icoigne.ch pour les abonnés et au bureau communal pour les non-membres au 027 484 20 00. Le planning des courts est disponible en ligne.

Icoigne, le 25 mai 2020

L'Administration communale

